

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET À LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT
DÉGRADÉ ET DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT - (N° 1984)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE399

présenté par

M. Vuilletet, rapporteur et M. Royer-Perreaut, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« années civiles écoulées »

les mots :

« dernières années civiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.